



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Economie Nationale

## OPPORTUNITES DANS LE SECTEUR AGRO- ALIMENTAIRE



Source : ANAPI

# Opportunités dans le secteur agroalimentaire

## Potentialités et atouts

La République Démocratique du Congo offre plusieurs opportunités d'investissement dans le secteur agricole allant de la production à la commercialisation, afin de créer une chaîne de valeur compétitive au niveau de la sous-région.

Avec son potentiel agronomique exceptionnel et une superficie de terres agricoles inégalée en Afrique, la RDC est à même de nourrir 2 milliards de personnes

### 1.1. Climat et Pluviométrie

#### a) Climat

- **Température moyenne annuelle :**

- 25 °C à la côte
- 24 à 25 °C dans le Nord de la RDC,....
- 10 °C dans les provinces montagneuses de l'Est.
- 20 °C sur les hauts plateaux du Katanga.

- **Amplitude saisonnière diurne :**

- 9° et 11°C dans les provinces à basses latitudes
- 16 °C dans l'extrême Nord-Est
- 18° à 19 °C au Sud du Katanga.

#### b) Pluviométrie

- 1000 mm/an

### 1.2. Végétation

- La RDC a plusieurs types de végétations notamment la forêt, la savane, les steppes, les Groupements herbeux marécageux, etc.

### 1.3. Sols

- La RDC a 80 millions d'hectares arables et 4 millions de terres irrigables. Il s'agit notamment de : Ferrasols, Sols sablo argileux avec tâches argilo, sols sablonneux, sols volcaniques récents, sols des plaines alluviales, sols des roches anciennes, Areno-ferrals, Hydro-kaolisols, Ferrisols, etc.

## **II. Diverses cultures agricoles en RDC**

Avec ses 80 millions d'hectares de terres arables, la R.D.Congo développe plusieurs cultures, à savoir : cultures rivières, maraîchères et pérennes ou de rentes.

### **2.1. Cultures vivrières**

Manioc, Maïs, Riz, Arachide, Bananes Plantains, Pomme de terre, Igname, Blé, Sorgho, Haricot, Soja, Niébé, Taro, Patate douce, etc

### **2.2. Cultures maraîchères**

Oignon, Tomate, légumes, etc...

### **2.3. Cultures pérennes ou de rentes**

Fibres, Hévéa, Millet, Palmier à huile, Quinquina, Cacaoyer, Tabac, Coton, Pyrèthre, Thé, Canne à sucre, Papaïne, Sésame, Urena, Voandzou, Jatropha, etc...

### **2.4. Filières prioritaires**

Dans le cadre de la relance de l'agro-industrie en RDC, plusieurs filières ont été retenues sur base de plusieurs facteurs tels que l'état des ressources existantes, les traditions anciennes ou nouvelles, le degré d'organisation des producteurs, la présence ou l'absence de projets de développement, l'état des infrastructures, la disponibilité foncière, la réglementation et le climat des affaires.

- a. Les filières industrialisées : café, cacao, thé, quinquina, hévéa, sucre, huile de palme (filières végétales) ; bovin, porcin, aviculture (filières animales);
- b. Les filières avec un fort potentiel de développement industriel : maïs, manioc, riz, soja;
- c. Les filières d'importance socio-économique pour les communautés de base : pêche, pisciculture (Ministère de l'agriculture et du développement rural, élaboration de la stratégie de relance de l'agro-industrie en RDC, rapport A2 sur l'élaboration des ébauches de stratégie par province, Kinshasa, p15).

## **III. Cadre légal**

Le Code des Investissements (Cfr. Loi n° 004/2002 du 21/02/2002).

Le nouveau code des investissements poursuit les objectifs suivants :

- a. Favoriser l'implantation des entreprises de génie civil chargées de construction et entretien de routes et autoroutes ainsi que celles de transport en commun des personnes et des marchandises, qu'il s'agisse du transport terrestre, fluvial ou aérien ;
- b. Favoriser les investissements qui développeront l'agriculture et l'agro-industrie par la mécanisation en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire afin de réduire les importations des produits de base et permettre à la fois l'accroissement des revenus dans les communes

*Source : ANAPI*

- rurales, l'amélioration de l'approvisionnement des industries agro-alimentaires en matières premières et enfin, l'élargissement du marché intérieur des biens de consommation courante ;
- c. Favoriser les investissements lourds pour assurer une base industrielle solide sur laquelle reposera une croissance économique durable ;
  - d. Favoriser les investissements de valorisation des ressources naturelles nationales sur place afin d'en accroître la valeur ajoutée et le volume exportable.

Décret n°13/049 du 06/10/2014 portant régime fiscal applicable aux entreprises éligibles au Partenariat Stratégique sur la chaîne de valeur

Le Décret susvisé a pour objectif de mettre en place une fiscalité de développement comme partie intégrante du cadre juridique de promotion économique et de relance des unités industrielles nationales capables d'améliorer les conditions de vie des communautés nationales.

Il s'agit d'un instrument de promotion économique qui va aider le Gouvernement et le secteur privé à orienter, structurer et réaliser des programmes de partenariat d'investissements dans les secteurs et filières qui présentent des potentiels importants d'intégration dont la réalisation permet la participation d'une frange importante de la population à l'activité économique et sociale, sur des espaces géographiques bien déterminés.

Code Agricole (loi n°11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture)

Le Code agricole vise à :

- a. favoriser la mise en valeur durable des potentialités et de l'espace agricole intégrant les aspects sociaux et environnementaux ;
- b. stimuler la production agricole par l'instauration d'un régime douanier et fiscal particulier dans le but d'atteindre, entre autres, l'autosuffisance alimentaire ;
- c. relancer les exportations des produits agricoles afin de générer des ressources importantes pour les investissements ;
- d. promouvoir l'industrie locale de transformation des produits agricoles ;
- e. attirer de nouvelles technologies d'énergie renouvelable ;
- f. impliquer la province, l'entité territoriale décentralisée et l'exploitant agricole dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole.

## IV. Réalisation

Le secteur agricole de la RDC a contribué, en 2013, à concurrence de 40% au P.I.B.

Il sied de noter qu'en 2012, la RDC a produit en milliers de tonnes de Manioc en cossettes, Maïs, Riz Paddy, Haricot et Pois respectivement 15.080, 1.157, 318, 125. Pour ce qui concerne la production agro-industrielle, la RDC a produit 26 144 tonnes de Café robusta, 5 636 tonnes de Café arabica, 5 353 tonnes de Cacao, 3.508 tonnes de Thé, 3.485 tonnes de

Source : ANAPI

Tabac, 8.487 tonnes de Oléagineux, 2.790 tonnes de Quinquina, 1 996 565 tonnes de Canne à sucre, etc.

De 2009 à 2013, l'ANAPI a agréé 46 projets d'investissements dans le secteur agricole et forestier.

La mise en valeur de 5.000 ha de maïs au Parc Agro-industriel de BUKANGA – LONZO a donné ses fruits, le 05 mars 2015, pour la saison culturelle A.

Ci-dessous, les détails sur les différents projets à entreprendre dans le Parc agro-industriel de BUKANGA-LONZO.

## V. Perspective d'avenir

Le programme du Gouvernement en matière de développement agricole vise à :

- Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique ;
- Restaurer la sécurité alimentaire du pays ;
- Réduire la pauvreté et la précarité dans les milieux ruraux ;
- Accroître la production des produits vivriers et pérennes ;
- Encourager l'Import-Substitution.

Pour atteindre ces objectifs, le programme répond aux stratégies et politiques agricoles et rurales qui touchent à :

- la sensibilisation de la population ;
- la production ;
- l'évacuation ;
- le stockage ;
- la transformation ;
- la commercialisation des produits agricoles.

A cet effet, le Gouvernement a adopté, en mai 2013, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2013-2020).

Ledit plan est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs dans le secteur agricole et rural. Il a pour objectif global de stimuler une croissance soutenue dans le secteur agricole de plus de 6%, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises, de générer durablement des emplois et des revenus(Présentation de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural lors des Journées Economiques RDC-RFA, 24-26 septembre 2014).

Quatre modalités sont prévues.

Le PNIA est articulé autour de cinq programmes, à savoir : la valorisation des zones agricoles et agro-industrielles ; la gestion des produits et de la sécurité alimentaire ; la recherche, le

développement et la formation ; la gouvernance et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles du secteur ; l'adaptation au changement climatique.

La pierre angulaire du PNIA est le développement progressif d'une vingtaine de parcs agro-industriels sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares à travers le pays.

Le Parc agro-industriel Pilote de BUKANGA LONZO, dans la Province de Bandundu, a été inauguré par le Président de la République, Chef de l'Etat, en date du 15 juillet 2014. Ce Parc dispose d'un potentiel de production à très haute valeur ajoutée : terres arables à fort rendement, disponibilité d'eau et facilité d'irrigation, proximité avec la ville province de Kinshasa qui constitue un marché et un débouché commercial de plus de 10 millions de consommateurs.

Sa gestion est confiée à une société mixte dénommée SOPAGRI, créée sous la forme d'un partenariat public-privé.

En sus de ce qui suit, pour permettre l'évacuation des denrées alimentaires, le Gouvernement a lancé un programme de réunification nationale routière visant à relier la Ville de Banana au Bas-Congo à Sakania au Katanga sur une distance de 3.300 Km.